



Halte-jeux La Ruche

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 2019 à 20h00

Présents : Caroline Rossier, Géraldine Chevrolet, Anne-France Bensalem, Letizia Wyssmüller, Chantal Girardet, Noémie Pavillard, Isabelle Därendinger, Estelle Entringer, Solène Ambrosini, Caroline Rosset, Sandra Lombardot, Ruben Lombardot, Fabrice Pella.

Comité : Angélique Castella, présidente, Sandrine Merminod, directrice et responsable, Marie-France Rod, responsable, Isabelle Nussbaum, responsable, Aurélie Favre, responsable, Sylvie Gaille, caissière, Delphine Humblet, secrétaire.

Excusées : Charlène Jacot, Christelle Reinhard, Simone Cioroiu, Céline Sommer.

Absente : Monika Markiewicz.

Angélique Castella, présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle remercie les parents d'être venus.

Appel et approbation du procès-verbal 2018

Angélique Castella annonce les personnes excusées. Un tour de table est fait pour que chacun se présente. Delphine Humblet, secrétaire, prend note des personnes présentes.

Tous les parents ayant reçu le procès-verbal, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018 est accepté à l'unanimité.

Rapport d'activité 2018 – 2019 présenté par Sandrine Merminod

- | | |
|--------------------------|---|
| 29 août 2018 | Petit déjeuner. Nous souhaitons la bienvenue à Aurélie, nouvelle responsable. |
| 04 septembre 2018 | Reprise avec 4 matinées. |
| 12 septembre 2018 | Assemblée générale. |
| 12 décembre 2018 | Noël de la Ruche à la grande salle de Corcelles. |
| 16 février 2019 | Soirée de départ pour Angélique. |
| 04-05 mai 2019 | Week-end du Comité à Evian. |

27 juin 2018

Course d'école à Chaumont. Nous souhaitons une bonne suite à Catherine Sansonnens, présidente, qui quitte La Ruche.

Concernant la soirée de départ le 16 février, Angélique Castella précise qu'elle a quitté La Ruche en tant que responsable et qu'elle revient une année après en tant que présidente.

Présentation des comptes et nomination des nouveaux vérificateurs

Le solde des comptes au 1^{er} juillet 2018 était de Fr. 10'650.05.

Pas de recettes conséquentes car les cotisations n'ont pas encore été facturées. Il y a néanmoins une rémunération de la part sociale de Fr. 3.90 et Fr. 2.22 d'intérêt créditeur.

Les charges se composent des frais des responsables pour Fr. 1'182.60, la facture ECA Fr. 30.85, la soirée de départ d'Angélique Castella, le montant est noté dans les comptes mais n'est pas dévoilé oralement car Angélique est présente, la course d'école à Chaumont Fr. 190.-.

Le solde au 30 juin 2019 se monte à Fr. 9'012.72.

Les vérificatrices Solène Ambrosini et Noémie Pavillard ont validés ces comptes.

La discussion est ouverte :

Noémie Pavillard demande si Fr. 4.- par matinée pour le goûter, c'est suffisant ? Cela semble peu pour des fruits et des biscuits ou autres.

Les responsables informent que si ça dépasse, elles mettent de leur poche.

Ruben Lombardot dit que ce n'est pas le but de mettre de leur poche.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité, d'augmenter le budget « goûter » à Fr. 6.- par matinée.

Les responsables remercient l'assemblée.

L'assemblée n'ayant plus de question, nous passons au vote :

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Les deux nouvelles vérificatrices nommées sont : Géraldine Chevolet et Estelle Entringer.

Nouvelles dispositions du Canton relatives à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Angélique Castella explique que cette année, l'autorisation pour avoir le droit de continuer à ouvrir la halte-jeux La Ruche a dû être renouvelée. Beaucoup de

documents ont dû être fournis à l'Office de l'accueil de jour des enfants à Lausanne et l'autorisation a finalement été délivrée.

L'année dernière, les responsables avaient dû demander leurs extraits et extraits spéciaux du casier judiciaire afin de pouvoir fonctionner en tant que responsable d'une matinée et être en contact avec les enfants. Pour les parents qui participaient au tournus, ce n'était pas obligatoire.

Cependant, depuis l'année dernière la Loi sur l'accueil de jour des enfants a changé ce qui implique qu'on doit demander les extraits et extraits spéciaux des casiers judiciaires à toutes les personnes qui participent au tournus et qui ont donc des contacts avec les enfants de la Ruche.

Le Canton est conscient que cela peut poser problème et mettre en péril une petite structure comme La Ruche mais nous n'avons pas le choix. Ils attendent des nouvelles du Comité quant à savoir quelle décision a pris l'assemblée.

Ces nouvelles dispositions ont longuement été discutées au sein du Comité. Une autre solution aurait pu être choisie, celle de ne pas demander les extraits aux personnes participant au tournus. Dans ce cas, s'il arrivait un problème, la direction actuelle de La Ruche prenait l'entière responsabilité. Mais après réflexion, cette solution n'était pas envisageable. De plus, en optant pour cette solution, l'office cantonal aurait pu ne pas être d'accord.

La loi c'est la loi et nous ne pouvons pas aller contre.

Les extraits de casiers seraient collectés par Delphine Humblet, secrétaire et gardés sous clé dans les locaux de La Ruche. L'office cantonal doit pouvoir y avoir accès lors d'un contrôle.

Il n'y aura que Delphine Humblet et Sandrine Merminod qui connaîtraient le contenu des casiers.

Les extraits seront à la charge des parents, il faudra compter Fr. 40.- (Fr. 20.- par document).

Dans le cas où des parents refuseraient de fournir ces documents, leur/s enfant/s ne pourra/pourront plus être accepté/s à La Ruche.

Ce soir c'est à l'assemblée de décider si oui les parents sont d'accord de fournir les documents demandés ou non ils ne sont pas d'accord et dans ce cas-là, la halte-jeu La Ruche devra malheureusement fermer ses portes.

La discussion est ouverte :

Chantal Girardet dit que ça ne la choque pas du tout. Les lois sont strictes c'est pour la sécurité des enfants.

Caroline Rosset précise qu'il n'y a pas de souci mais si par exemple un parent à une inscription pour escroquerie, peut-il garder des enfants ?

Aurélié Favre précise qu'elle s'occupe de ce genre de situation dans son métier ; elle a déjà vu des inscriptions dans certains casiers avec des escroqueries ou des

infractions au code de la route et ça ne pose pas de problème. C'est dans l'extrait spécial qu'il est noté tout ce qui est en rapport avec les enfants.

Sandrine Merminod résume la procédure et précise que les parents devront attendre des nouvelles de Delphine Humblet pour commander leurs extraits.

Angélique Castella informe que la personne responsable au Canton lui a précisé que ces documents seraient valables 5 ans mais c'est à confirmer.

Noémie Pavillard précise que les gens n'ont pas envie que tout le monde voie les casiers.

Angélique Castella rappelle que nous sommes tenues au secret professionnel.

Ruben Lombardot évoque la loi sur la protection des données et suggère que les personnes qui auront accès aux casiers signent une charte qui dit qu'elles sont tenues au secret professionnel et ne divulgueront aucune information à l'extérieur.

Le Comité prend note et les personnes concernées signeront une charte.

Nous passons au vote :

L'assemblée décide à l'unanimité que toutes les personnes participant au tournus transmettront leurs extraits et extraits spécial du casier judiciaire.

Noémie Pavillard est contente que La Ruche puisse rester ouverte et ne soit plus menacée. En ce qui concerne l'accompagnement des enfants aux toilettes, elle demande s'il n'y aura plus de problème, les parents pourront également y aller ? Car depuis l'année passée il n'y avait que les responsables qui pouvaient y aller.

Angélique Castella informe qu'effectivement, il n'y aura plus de problème. C'était la condition de l'année passée par rapport aux extraits de casiers qui n'étaient pas demandés aux parents.

Isabelle Därendinger demande si au niveau des titres, aucune formation n'est exigée pour les responsables ?

Angélique Castella répond que La Ruche n'est pas considérée comme une garderie mais une halte-jeu. On ne doit d'ailleurs plus dire « garderie ».

Aurélie Favre rappelle que c'est du bénévolat. Les gens qualifiés vont travailler en garderie et ont le salaire qui va avec.

Angélique Castella précise qu'aucune formation n'est demandé ce qui n'empêche pas d'être contrôlées.

Le délai pour répondre au Canton est au 31.12.2019 mais il serait bien d'avoir tous les extraits début décembre.

Divers

Angélique Castella rappelle quelques règles :



Si les parents souhaitent apporter des 10h, il est bien d'avertir avant.



Les horaires sont 8h30-11h00. Merci de les respecter le plus scrupuleusement possible. Autant pour le confort des enfants que des responsables qui prévoient des activités durant la matinée.

Dates à retenir :



Fête de Noël le mercredi 11 décembre 2019 en fin de journée.



La course d'école le vendredi 19 juin 2020.

La discussion est ouverte :

Noémie Pavillard demande s'il n'y aurait pas la possibilité de faire de la publicité pour La Ruche lors de la prochaine rentrée ? A Mutrux et Provence, personne ne connaît La Ruche.

Le Comité prend note et va y réfléchir. Il y a plusieurs solutions discutées, flyer, affiche aux piliers publics, courriers aux Municipalités concernées etc.

Ruben Lombardot informe qu'il n'a toujours pas reçu de facture pour l'année passée.

Sylvie Gaille répond que ça va arriver.

Isabelle Därendinger demande si La Ruche a besoin de livres ou de jeux ?

Les responsables la remercient et c'est volontiers qu'elles ajoutent de nouveaux livres et jeux au matériel actuel.

Caroline Rosset demande s'il est possible, pour le prochain tournus, de donner à l'avance les dates où elle ne serait pas disponible pour éviter de devoir trouver un autre parent pour se faire remplacer.

Delphine Humblet répond qu'il n'y a pas de problème. Elle enverra un mail mi-décembre pour connaître les indisponibilités des parents afin de faire au mieux le tournus dès janvier 2020.

Angélique Castella termine en remerciant chaleureusement la secrétaire, la caissière et les responsables. La Ruche c'est bénévole et c'est chouette. Sans leur investissement, La Ruche n'existerait pas.

Sandrine Merminod informe qu'il reste une table et deux chaises à donner si ça intéresse quelqu'un.

Le traditionnel bricolage pour terminer la soirée n'est pas prévu car le Comité ne savait pas combien de temps la séance allait durer au vu de l'important sujet principal.

Les parents, un peu déçus, ont réclamé le bricolage 🙄
Sans faute il sera organisé l'année prochaine !

Fin de la séance à 20h45.

Une verrée est organisée pour terminer la soirée.

Pour le procès-verbal :
Delphine Humblet,
secrétaire

